



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

Le Conseil du Café-Cacao

COMMUNIQUÉ AGREMENT ACHETEURS CAMPAGNE 2018-2019

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer en qualité d'acheteur de café/cacao au titre de la campagne 2018-2019, à constituer leur dossier de demande d'agrément.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au 18^{ème} étage, dans les Délégations Régionales (Abidjan, Abengourou, Aboisso, Adzopé/Agboville, Bongouanou, Daloa, Divo, Duékoué, Gagnoa, Man, Soubré, San-Pédro, Yamoussoukro), et sur le Site : www.conseilcafecacao.ci

La procédure se décompose comme suit :

1. L'identification préalable des acheteurs, de leurs pisteurs, de leurs installations et de leurs équipements **par les Délégués Régionaux du Conseil Café-Cacao en collaboration avec le CDS ;**
2. Les frais uniques par dossier de demande d'agrément fixés à 100 100 F CFA et payable aux guichets de la banque ECOBANK sur le compte :
CI059 01001 121207317305 02 ;
3. Le dépôt du dossier complet de demande d'agrément (documents + bordereau de versement ECOBANK) se fera au siège du Conseil du Café-Cacao, sis à l'immeuble CAISTAB au 18^{ème} étage porte **18.08** aux jours ouvrés de 7 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h ;

Les dossiers sont reçus du **Jeu**di 24 Mai 2018 au **Vend**redi 29 Juin 2018, délai de rigueur.

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés et traités.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- Téléphone : 20 20 27 93


La Direction Générale

Organisme créé par Ordonnance N°2011-481 du 28 décembre 2011
Immeuble Caistab 23^{ème} étage-Tél : 20 25 69 69 / 20 25 69 70
17 BP 797 ABIDJAN 17

